

Éléments du protocole entre LES 7 SENS et les membres du réseau

Le protocole se remplit lors d'une rencontre entre Nicole MILLET et les personnes du réseau concernées par l'action.

L'affaire peut être apporté par une personne ou généré par les contacts du réseau

Elle peut mobiliser 1, 2, 3 personnes du réseau

Le protocole de collaboration se fait lors d'une rencontre entre les différentes parties concernées. Il est signé entre le réseau LES 7 SENS et chacune des personnes impliquées

Modèle trame pour à la rédaction du protocole

Entre les 7 SENS sarl au capital de - adresse - siret - représentée par

Et

Nom de la personne - adresse - statut - siret (La personne peut être salariée au sein d'une société, en portage salariale, en profession libérale, en salariée vacataire, (utilisation des TEE) en eurl, en sarl, en association) on précise car cela détermine comment la personne va être payée.

Il est défini ce qui suit

1. Mission d'intervention

Objectifs

Résultats attendus

Nature et forme de la coopération au sein du réseau

Outils et moyens à disposition de l'intervenant

Outils et moyens dépendant de l'intervenant

2. Dates et planning

Animation - intervention chez le client

Coordination au sein du réseau

Remise de documents

3. Rémunération

Montant prévu pour la rémunération de la mission

S'i y a lieu : 20 %apporteur d'affaire

5 % mis en contact d'un client pas une personne du réseau

10 % apport méthodologique spécifique (droit auteur)

Éléments nécessaires à la facturation

Règles sur les remboursements de frais

4. Règlement

Délais et modalités de règlement

5. Clause d'annulation ou d'abandon

Rappel de la déontologie

- Les membres du réseau sont à la fois indépendant et le client le sait (ils ont leur carte de visite personnelle) et membre du réseau LES 7 SENS.
- les membres du réseau s'engage sur une pédagogie, une philosophie de l'intervention visant à développer la responsabilité, l'autonomie, la capacité à développer ses propres ressources des stagiaires et des groupes auprès de qui ils interviennent.
- Dans une relation avec le client, il développe une attitude d'attention, de respect et de complémentarité avec les autres membres du réseau collaborant avec lui.
- Les membres du réseau s'engagent à une évaluation rigoureuse de leurs interventions tout au long et après la mission (utilisation de l'évaluation ARIANE)
- Les membres du réseau s'engagent à ne pas prospecter un client rencontré lors de la collaboration avec le réseau, avant 1 an après l'arrêt de la collaboration avec le réseau. (les cas particuliers sont abordés ensemble en toute transparence)

fait à

le

signature les 7 SENS
bon pour accord

signature de
bon pour accord